

EVOLUTION DES MASTERS ? (RAPPORT JOLION)

Ce lundi 29 septembre, Jean-Michel Jolion, président du « Comité de suivi master » remettait à la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, son rapport intitulé « Bilan et évolution du cursus master ». Bien que ce rapport n'ait pas été rendu public officiellement par le ministère et que la ministre ne se soit pas exprimée publiquement à son sujet, les propositions de ce rapport ont néanmoins été rendues publiques par les agences de presse, et le SNESUP a eu connaissance d'une version préliminaire de ce rapport transmis pour avis une semaine plus tôt au comité de suivi master. On peut penser raisonnablement que ce silence de la ministre est lié au caractère « dérangeant » -- pour la ministre -- de certaines propositions contenues dans ce rapport, notamment son insistance pour réclamer un moratoire d'un an sur la mise en œuvre de la réforme de la formation des enseignants et pour revaloriser le rôle du CNESER dans le processus d'habilitation des formations, propositions qui convergent avec celles du SNESUP.

Néanmoins, certaines propositions du rapport Jolion font aussi peser de lourdes menaces et nécessitent d'être combattues vigoureusement.

- Elles s'inscrivent dans une logique malthusienne de renoncement de fait à l'irrigation de la société tout entière par des jeunes générations largement diplômées du supérieur.
- « Gestion des flux » : le rapport souligne à juste titre l'absurdité de la sélection à l'entrée en M2, mais propose de résoudre ce problème en avançant la sélection à l'entrée en M1, tirant argument d'un alignement nécessaire des opérateurs publics sur les opérateurs privés ! Cette proposition est présentée avec des garde-fous (!) : droits d'inscription fixés nationalement, carte nationale des formations (sous la responsabilité du ministère), dispositif d'aides sociales spécifiques pour la mobilité étudiante, affirmation du principe selon lequel « Tout titulaire d'une licence dont la finalité n'est pas l'insertion professionnelle immédiate, doit pouvoir poursuivre ses études en master, poursuite qui peut nécessiter une mobilité qui devra être encouragée et soutenue par un accompagnement et des mesures d'aide aux étudiants. ». Cependant, le dispositif de « gestion des flux » proposé ne garantit aucun droit effectif à poursuite d'études en master pour les étudiants titulaires du diplôme de licence. Le rapport renonce même, sans discussion sérieuse, à l'établissement d'une carte nationale des passerelles, que l'établissement d'une carte nationale des formations et d'une harmonisation progressive des intitulés de domaines et mentions rendrait pourtant tout à fait possible. L'impact du sous-encadrement dans les universités sur la sélection n'est pas du tout traité.
- Autorisation de délivrance du diplôme de master par les établissements privés : même s'il est proposé un cahier des charges commun pour tout établissement candidat à l'habilitation, il n'est pas admissible que des établissements privés ne partageant pas les mêmes missions de service public (y compris des établissements à but lucratif) entrent en concurrence avec les établissements publics.
- Concernant l'usage de la langue française comme langue scientifique, comme langue d'enseignement et de recherche (Code de l'Éduc. Art. L.121-3 §2), le rapport Jolion introduit une proposition qui, en élargissant les dérogations, anéantit *de facto* cette obligation d'usage du français dans les cours, les examens et les soutenances. Tout ou partie des enseignements pourraient ainsi être assurés dans une langue étrangère, avec pour seule contrepartie la possibilité pour l'étudiant d'être évalué dans la langue de son choix. On voit clairement qu'une telle disposition aboutirait à une domination quasi exclusive de l'anglais (du moins cet anglais de communication scientifique dont les locuteurs natifs ne cessent de stigmatiser la pauvreté conceptuelle et le chaos sémantique). Sous couvert de favoriser l'ouverture internationale, elle condamne le français, qui occupe encore une vraie place comme langue d'expression scientifique dans nombre de disciplines, à un déclin précipité. Il faut au contraire réaffirmer la nécessité de créer les structures publiques d'apprentissage linguistique, de financer les stages intensifs au moment de l'arrivée des étudiants étrangers en France, il faut soutenir de nouveau par des crédits les instituts culturels français à l'étranger qui ont longtemps été les lieux d'apprentissage privilégiés de la langue et de la culture françaises, donc, par là-même, des structures favorisant aussi l'attractivité des études en France.